



**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



**DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT**

## LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Issu de la fusion du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le **Comité social territorial** (CST) sera le lieu principal de négociation entre vos représentants et l'Administration sur tout ce qui concerne vos conditions de travail. Seules les organisations syndicales y siégeant ont la légitimité à négocier pour vous avec la Région.

Au sein du CST, sera constituée une **Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail** (FSSSCT).

Le nombre de sièges des représentants du personnel titulaires à la Région Normandie sera de 15 en CST et 15 en FSSSCT.

**CST**



politiques RH promotion sociale  
action RH sociale  
organisation  
lignes directrices  
gestion avancement

**FSSSCT**



télétravail déconnexion  
mentale travail hygiène  
sécurité santé conditions  
physique

## Pourquoi voter CFDT ?

La CFDT est le 1<sup>er</sup> syndicat de France. Elle est aussi un syndicat de proximité.

**Voter CFDT**, c'est voter pour un syndicat qui négocie et propose mais qui sait également refuser.

**Voter CFDT**, c'est avoir des élu(e)s formé(e)s et compétent(e)s qui pourront vous défendre et négocier pour vous.

Moteur des négociations du protocole d'accord de 2018, la CFDT a continué ses efforts pour améliorer les conditions de travail de toutes et tous. **Malgré la crise sanitaire, vos élu(e)s CFDT ont poursuivi leur investissement et montré leur efficacité en obtenant de nombreuses avancées.**

Déc.  
2022



**POUR CHANGER,  
UNE SEULE ALTERNATIVE :**

**VOTEZ CFDT !**



[interco.cfdt.fr](http://interco.cfdt.fr)



**VOTRE VOIX  
NOTRE ACTION**  
VOTEZ CFDT



## NOS REVENDICATIONS

Le projet de la **CFDT** est de faire de la qualité de vie au travail un véritable objectif de la collectivité qui se traduit en actes.

Voter **CFDT**, c'est la garantie d'avoir des élu(e)s qui seront au rendez-vous pour agir et négocier afin de continuer à améliorer vos conditions de travail.

### Rémunération et pouvoir d'achat,

- Revaloriser le régime indemnitaire et aligner celui des contractuels non permanents sur celui des titulaires,
- Supprimer la réfaction du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie,
- Revaloriser les titres restaurants et en attribuer aux agents des lycées pendant les permanences et à tous les agents en télétravail,
- Mettre en œuvre le plan de mobilité,
- Mettre en place une indemnité télétravail.

### Temps de travail et Télétravail

- Obtenir la possibilité pour les agents des lycées de fractionner en heures une journée ou une demi-journée de congés,
- Limiter le recours aux cycles de travail dérogatoires sur les sites,
- Faire respecter le droit au télétravail et négocier une révision du règlement du télétravail,
- Défendre le temps partiel choisi sans discrimination, ni conditions,
- Mettre en place un droit à la déconnexion.

### Carrière et évolution des compétences,

- Ouvrir l'accès au cadre d'emplois de technicien à tous les Responsables d'équipe technique (RET),
- Favoriser les mobilités choisies, la réorientation et la reconversion,
- Assurer des entretiens professionnels qui privilégient l'écoute et valorisent la formation,
- Garantir la transparence et l'équité dans les avancements et les promotions,
- Mettre en œuvre le plan égalité femmes – hommes.

### Action sociale

- Proposer une offre de loisirs diversifiée, avec une équité d'accès sur toute la Normandie,
- Offrir des aides à la famille adaptées aux besoins,
- Revaloriser les montants des prestations CNAS,
- Améliorer la participation employeur à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance).

### Emplois et effectifs

- Renégocier les modalités de calcul des dotations,
- Créer des équipes de « remplaçants – titulaires »,
- Avoir une organisation stabilisée sur les sites,
- Créer des postes permanents répondant à la réalité des besoins des sites, en particulier en catégorie C,
- Clarifier le recours aux contrats de projets,
- Faire respecter le référentiel emploi repères (lycées et sites),
- Veiller au bon équilibre des effectifs entre les sites.

### Qualité de vie, santé et sécurité au travail

- Continuer à se mobiliser pour défendre les agents faisant face à la double autorité,
- Mettre en place des actions plus massives en matière de santé au travail, en particulier pour prévenir les risques psycho-sociaux,
- Sensibiliser à la santé mentale et former au secourisme en santé mentale,
- Finaliser les négociations sur le maintien et le retour à l'emploi,
- Faire respecter les préconisations médicales et améliorer les procédures d'aménagement de postes,
- Adopter un plan « séniors » (fin de carrière),
- Améliorer la sécurité des agents sur leur lieu de travail,
- Fournir des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux spécificités des métiers et aux besoins des agents.



**VOTRE VOIX**  
**NOTRE ACTION**  
**VOTEZ CFDT**



**DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DECEMBRE**

**VOTEZ CFDT !**